



Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR67

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 05 MAI 2023

23/AR67 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Josée MASSI, Maire de TOULON, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TOULON,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-6 et R123-11,

VU la délibération n° 2020/15/S du Conseil Municipal du 12 juin 2020 portant fixation du nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et désignation des représentants de la Ville au sein de son Conseil d'Administration,

VU la délibération n° 2022/182/S du Conseil Municipal du 23 septembre 2022 portant renouvellement des représentants de la Ville de TOULON au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TOULON et modification de la délibération n°2020/15/S du 12 juin 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ATTENDU qu'il convient de désigner les représentants du Collège des membres nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au titre :

- de l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F), Monsieur Régis LEFEBVRE,
- des associations de retraités et de personnes âgées, Petits Frères des Pauvres, Monsieur Didier CAMPO,
- des associations de personnes handicapées (A.V.E.F.E.T.H. Espérance Var), Madame Eva CAILLAT-METGE.

Sont désignés au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées dans la commune :

- Monsieur Clair AZIMBAR,
- Monsieur Benjamin BIGUER,
- Madame Jeanine BONNET MAGOT,
- Monsieur Gaston SECONDI,
- Madame Magali BRUNEL.

ARTICLE 2 :

La durée du mandat des administrateurs est celle du présent Conseil Municipal.

ARTICLE 3 :

Une notification du présent arrêté sera adressée aux intéressés cités à l'article 1.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 05 MAI 2023

Publié le : 05 MAI 2023

Notifié le : 05 MAI 2023

Acte à classer

23AR67

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T16-15-38.00 (MI244918950)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR67-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : 23/AR67 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [23AR67 DESIGN. MEMBRES CA DU CCAS.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 16:15

Par [MASIELLO ID Elodie](#)

Transmis

Date 05/05/23 à 16:15

Par [MASIELLO ID Elodie](#)

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 16:20